

Envoyé en préfecture le 16/10/2023

Reçu en préfecture le 16/10/2023

Publié le 16/10/2023

ID: 074-217402981-20231012-DEC23\_MP\_089-AR

## **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Département de la Haute-Savoie Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois

## **DÉCISION**

N° 2023 - 089

Objet : Mission de coordination sécurité et protection de la santé (CSPS) pour l'aménagement de la Place de la Citoyenneté, Route de Hauteville et Chemin de l'Eglise (marché n°2315)

Marché sans publicité ni mise en concurrence

Le Maire de Vétraz-Monthoux,

En application de l'article L2122-22, 4° du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accordscadres,

Vu l'article susvisé et les délégations qui lui ont été accordées par le conseil municipal pour la durée du mandat, par délibération n° 2021-061 du 17 mai 2021,

Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles R. 2122-8 relatifs à la passation des marchés sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000,00 € hors taxes,

**Vu** le code du travail, et notamment ses articles R. 4532-4 et suivants relatifs à la mission de coordination et coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé ;

**Considérant** que le projet d'aménagement de l'ancienne Place de la Mairie, devenue Place de la Citoyenneté, de la Route de Hauteville et du Chemin de l'Eglise ;

**Considérant** la nécessité de nommer un coordinateur en matière de sécurité et de protection de la santé,

**Considérant** la demande de devis effectuée le 23 août 2023 auprès de l'entreprise QUALICONSULT SECURITE via la plateforme mp74.fr,

**Considérant** la lettre de commande transmis par l'entreprise QUALICONSULT SECURITE le 05 septembre 2023,

**Considérant** que l'offre de l'entreprise QUALICONSULT SECURITE s'élève à un montant de 5 400,00 € HT, soit 6 480,00 € TTC.

## DÉCIDE

**ARTICLE 1**: D'attribuer le marché public à l'entreprise QUALICONSULT SECURITE, pour un montant de 5 400,00 € HT, soit 6 480,00 € TTC.

Envoyé en préfecture le 16/10/2023

Reçu en préfecture le 16/10/2023

Publié le 16/10/2023

ID: 074-217402981-20231012-DEC23\_MP\_089-AR

**ARTICLE 2 :** De signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion du marché à intervenir avec l'entreprise retenue.

Les crédits sont inscrits au budget.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

Vétraz-Monthoux, le 12/10/2023

Le Maire, Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte télétransmis en sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois, le

publié ou notifié le

2/2